



DEVELOPPER



ENCADRER

STRUCTURER ET PROMOUVOIR



Comment se former au Handball en 2019 ?



SOMMAIRE

LA NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS	2
LES FORMATIONS EN NORMANDIE	3
L'ENCADREMENT DES PRATIQUES ET DE L'ASSOCIATION	4
LES PARCOURS DISCONTINUS	
LE CALENDRIER DES PARCOURS DISCONTINUS	
LES PARCOURS CONTINUS	
LE CALENDRIER DES PARCOURS CONTINUS	
L'ENCADREMENT DE L'ARBITRAGE	7
LES PARCOURS	
LE CALENDRIER	
LES COUTS DE FORMATIONS	10
LES INSCRIPTIONS	11
LES CORRESPONDANCES	12
LES EQUIVALENCES	13
LES RECYCLAGES	15
AFDAS NOUVEL OPCO pour FINANCER VOS FORMATIONS	16
LEXIQUE	17

Version 1 – 1^{er} juillet 2019

Nous ne pouvons à l'heure actuelle vous fournir plus de détails sur les items précédents compte tenu des éléments actuellement encore en construction.

Nous vous adresserons dès que possible les éléments actualisés et un guide normand des formations finalisé.

Merci de votre compréhension



LA NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS

NOUVELLES OFFRES... NOUVEAUX PARCOURS POUR TOUS !

LA NOUVELLE ARCHITECTURE PERMET LA RECONNAISSANCE DE PARCOURS DE FORMATION PAR LA TRANSVERSALITE DES COMPETENCES

~~FORMATIONS FEDERALES~~
(Animateur / Entraîneur Régional
Entraîneur Interrégional et Fédéral)

AVANT

ET

~~FORMATIONS D'ETAT~~
(Diplômes d'Etat DEJEPS/DESJEPS)

MAINTENANT

1 SEULE FORMATION...modulaire...bénévoles et professionnels

3 Titres à Finalité Professionnelle

« EDUCATEUR DE HANDBALL »...
« ENTRAINEUR DE HANDBALL »...
« ENTRAINEUR DU SECTEUR PROFESSIONNEL »

3 parcours possibles*

Voie discontinue

Option 1 : « Je m'inscris uniquement à des **modules** pour aller chercher des compétences. Je pourrai passer des certifications et valider un titre à finalité professionnelle dans un délai de 4 à 8 années maximum à partir de mon entrée en formation. »

Option 2 : « Je m'inscris à des **Blocs de Compétences** et valide des **Certificats**. Je dispose de 8 ans maximum pour valider un TFP. »

Voie continue

« Je m'inscris dans un parcours pour devenir **professionnel** de l'activité en choisissant 1 ou 2 mentions, sur un à deux ans de formation, avec des **contenus indivisibles** dans le temps. Je suis soumis à des pré-requis, des tests de sélection, des Epreuves Préalables à l'Entrée en Formation, un Positionnement, des Mises en Situation Professionnelles. C'est une formation en alternance. »

Voie SHN ou VAE

Le parcours pour les Sportifs de Haut Niveau est spécifique, personnalisé et **adapté** à l'expérience et aux connaissances du candidat. Prenez contact avec le service formation de la ligue pour ce type de demande.

La Validation d'Acquis d'Expérience sera opérationnelle pour la saison 2020/2021.

* : Uniquement pour le TFP 4 en Normandie



LES FORMATIONS EN NORMANDIE

L'ENCADREMENT DES PRATIQUES ET DE L'ASSOCIATION

LES PARCOURS DISCONTINUS

Domaines
d'Activités

Option 1
Modules au choix

Option 2
Blocs de Compétences et Certifications

Participer à la
vie associative
d'une structure
de Handball

Accompagner les pratiquants - Module 1 - 25h

BC1 : Contribuer à
l'animation sportive
de sa structure

CF1

Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants - Module 2 - 15h

Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif - Mod 3 - 20h

BC2 : Contribuer au
fonctionnement de
sa structure

CF2

Valoriser et promouvoir les activités - Module 4 - 20h

Animer des
pratiques socio-
éducatives et
sociétales

Animer la pratique BabyHand et Hand 1^{er} pas - Module 6 - 40h

BC3 : Animer des
pratiques
éducatives

CF3

Animer la pratique Minihand et Hand à 4 - Module 7 - 40h

Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux - Mod 5 - 10 h

Animer la pratique Handfit: sport santé - Module 8 - 40 h

BC4 : Animer des
pratiques sociales

CF4

Animer la pratique Handensemble: handball et handicap - Mod 9 - 40 h

Entraîner une
équipe en
compétition
jusqu'au niveau
régional

Entraîner des adultes - Module 11 - 80 h

BC5 : Entraîner des
adultes en compétition

CF5

Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs - Mod 10 - 10 h

BC6 : Entraîner des
jeunes en compétition

CF6

Entraîner des jeunes - Module 12 - 80 h

Le TFP Educateur de Handball en formation modulaire option 1

Le candidat devra avoir certifié dans un délai maximum de 8 années, les blocs de compétences requis à savoir :

- Les 2 blocs de compétences de la partie commune « Participer à la vie associative d'une structure de handball »
 - « Contribuer à l'animation sportive de la structure »
 - « Contribuer au fonctionnement de la structure »
- Les 2 blocs de compétence d'une ou des 2 mentions,
 - Mention « Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales »
 - « Animer des pratiques éducatives »
 - « Animer des pratiques sociales »
 - Mention « Entraîneur territorial » selon le parcours choisi par le candidat
 - « Entraîner des adultes en compétition »
 - « Entraîner des jeunes en compétition »

Le candidat n'est pas dans l'obligation de justifier des volumes horaires effectués de Mise en Situation Professionnelle et le candidat n'est pas dans l'obligation de justifier des visites pédagogiques effectuées par son tuteur.



Le TFP Educateur de Handball en formation modulaire option 2

Le candidat pourra accéder à la certification dans un délai minimum de 4 ans après le suivi d'un 1er module de la formation

- Le candidat devra avoir capitalisé, dans un délai maximal de 8 ans, l'ensemble des modules.
- Le candidat devra avoir satisfait aux conditions de soutenance d'un dossier de description et d'analyse de son expérience acquise dans le champ du titre, en qualité de bénévole ou professionnel.
- Le candidat devra avoir satisfait à une épreuve certificative opérée dans la structure du candidat par un jury désigné par l'OF préparant à la certification.
- Le candidat n'est pas dans l'obligation de justifier des volumes horaires effectués de Mise en Situation Professionnelle.
- Le candidat n'est pas dans l'obligation de justifier des visites pédagogiques effectuées par son tuteur.

Pré requis à la certification finale

Le candidat doit au moment de la certification finale :

- Être inscrit en formation,
- Être âgé de 16 ans révolus,
- Posséder le brevet de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou de l'AFPS ou d'un diplôme équivalent,
- Présenter son livret de formation dûment renseigné,
- Avoir satisfait aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique,
- Justifier des conditions de son alternance, sauf dans le cas des options 1 et 2.

Résultats

Un candidat ayant satisfait à l'ensemble des conditions d'accès à la certification finale obtient le titre **d'Éducateur de Handball**.

Un candidat qui n'aurait pas validé l'ensemble des blocs de compétences conserve la validité des blocs obtenus dans le cadre de sa formation à vie.

Un candidat ayant échoué à une partie ou à la totalité de la certification peut s'inscrire à une nouvelle session en vue de l'obtention de l'Éducateur de handball, tant que son livret de formation est ouvert. Lors du positionnement, un nouveau parcours de formation lui sera proposé.

Délivrance du diplôme

Le Diplôme d'Éducateur de Handball est délivré par la Fédération Française de Handball matérialisé par un parchemin précisant la ou les mentions obtenues.

Si le candidat ne valide pas l'ensemble des blocs de compétences du diplôme, l'Organisme de Formation lui remettra le ou les Certificats Fédéraux de Handball correspondant aux blocs de compétences certifiés.



LE CALENDRIER des PARCOURS DISCONTINUS

CALENDRIER DES MODULES					CALENDRIERS DES CERTIFICATS	
Code Module	Date de réalisation	Volume horaire en centre	Volume horaire en Travail à Distance	Effectif minimum à maximum par secteur	Bloc de Compétences	Epreuves de Certifications
Module 1 25 h	Dimanche 20 octobre 2019 Dimanche 17 novembre 2019 Dimanche 8 décembre 2019	7 heures 7 heures 7 heures	4 heures	8 à 20 pers. 1 à 6 secteurs	BC1 40 h	Dimanche 15 décembre 2019
Module 2 15 h	Dimanche 27 octobre 2019	7 heures	8 heures			
Module 3 20 h	Dimanche 3 novembre 2019 Dimanche 1 décembre 2019	7 heures 7 heures	6 heures	8 à 20 pers. 1 à 6 secteurs	BC2 40 h	
Module 4 20 h	Dimanche 10 novembre 2019 Dimanche 24 novembre 2019	7 heures 7 heures	6 heures			
Module 6 40 h	Dimanche 16 février 2020 Dimanche 15 mars 2020 Samedi 11 avril 2020 Dimanche 10 mai 2020 Dimanche 24 mai 2020	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures	5 heures	8 à 15 pers. 1 ou 2 secteurs	BC3 90 h	du lundi 25 mai au mardi 30 juin 2020
Module 7 40 h	Samedi 29 et dimanche 1 ^{er} mars 2020 Dimanche 29 mars 2020 Samedi 25 et dimanche 26 avril 2020	14 heures 7 heures 14 heures	5 heures			
Module 5 10 h	Samedi 15 février 2020	7 heures	3 heures	8 à 15 pers. 1 ou 2 secteurs	BC4 90 h	du lundi 25 mai au mardi 30 juin 2020
Module 8 40 h	Dimanche 16 février 2020 Dimanche 15 mars 2020 Samedi 11 avril 2020 Dimanche 10 mai 2020 Dimanche 24 mai 2020	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures	5 heures	8 à 15 pers. 1 ou 2 secteurs		
Module 9 40 h	Samedi 29 et dimanche 1 ^{er} mars 2020 Dimanche 29 mars 2020 Samedi 25 et dimanche 26 avril 2020	14 heures 7 heures 14 heures	5 heures	8 à 15 pers. 1 ou 2 secteurs		
Module 11 80 h	Lundi 17 et mardi 18 février 2020 Lundi 21 et mardi 22 mars 2020 Samedi 25 et dimanche 26 avril 2020 Samedi 16 et dimanche 17 mai 2020	14 heures 14 heures 14 heures 14 heures	24 heures	8 à 12 pers. 1 ou 2 secteurs	BC5 90 h	dimanche 24 mai et dimanche 14 juin 2020
Module 10 10 h	Samedi 19 octobre 2019 Samedi 15 février 2020 ou Samedi 16 mai 2020	3 heures 3 heures	4 heures			
Module 12 80 h	Samedi 19 et dimanche 20 octobre 2019 Samedi 30 novembre et dimanche 1 ^{er} décembre 2019 Samedi 4 et dimanche 5 janvier 2020 Dimanche 26 janvier 2020 Samedi 15 et dimanche 16 février 2020	11 heures 14 heures 14 heures 7 heures 11 heures	23 heures	8 à 12 pers. 1 ou 2 secteurs	BC6 90 h	du mercredi 19 février au vendredi 15 mai 2020

Les lieux seront définis en fonction de la localisation des stagiaires et des possibilités d'accueil des sites retenus



Pour devenir **professionnel** des activités Handball et enseigner contre rémunération il faut obtenir le « parchemin » d'éducateur de Handball, remis par l'Institut Fédérale de Formation et de l'Emploi de la FFHB, pour les deux mentions ou pour une des deux mentions suivantes :

Éducateur de Handball

TFP 4 – Niveau 4

427 heures pour deux mentions et 406 heures de Mise en Situation Professionnelle

3 Domaines d'Activités = DA1 + DA2 + DA3

257 heures pour une mention et 338 heures de MSP

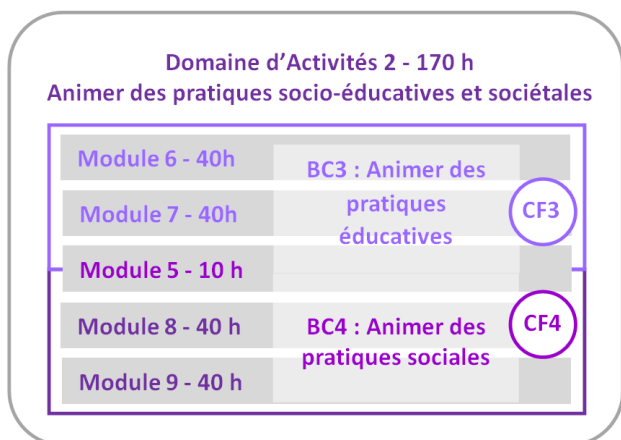
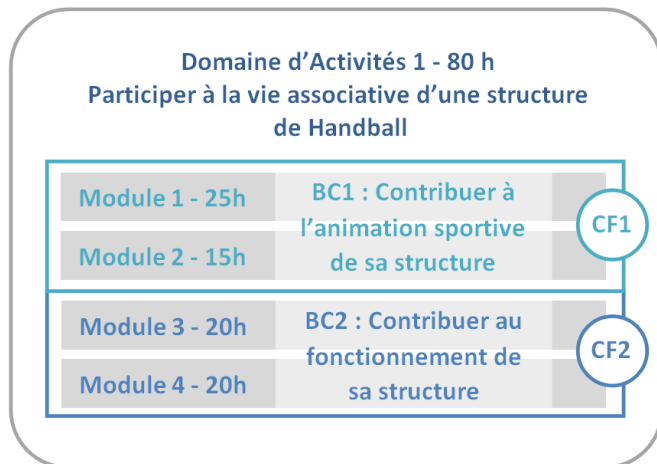
2 Domaines d'Activités = DA1 + DA2 ou DA1 + DA3

Mention « Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales »

Encadrement, conception et conduite de séances d'animation, de cycles d'initiation, (apprentissage) de tout public dans les différentes offres de pratiques de handball.

Mention « Entraîneur territorial »

Encadrement, conception et conduite de séances d'animation, de cycles d'initiation, (apprentissage) et d'entraînement de joueurs et d'équipes de handball en sécurité jusqu'au plus haut niveau régional.



Le « parchemin » permet de pouvoir demander une carte professionnelle incontournable à l'exercice de ces fonctions contre rémunération. La typologie et l'appellation des emplois liée à ce métier sont, à ce jour, multiples :

AGENT DE DEVELOPPEMENT SPORTIF - ANIMATEUR DEVELOPPEUR - EDUCATEUR ENTRAINEUR - ENTRAINEUR - ANIMATEUR SOCIO-SPORTIF - ANIMATEUR EDUCATEUR



LE CALENDRIER du PARCOURS CONTINU

CALENDRIER DE LA FORMATION POUR L'OBTENTION D'UN TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE

Code Module	Date de réalisation	Volume horaire en centre	Volume horaire en Travail à Distance	Volume horaire des Mises en Situation Professionnelle	Bloc de Compétences	Epreuves de Certifications
Position 7 h	Positionnement Lundi 14 octobre 2019	7 heures				
Module 1 25 h	Mardi 15 octobre 2019 Lundi 4 et mardi 5 novembre 2019	7 heures 14 heures	4 heures	35 heures	BC1 40 h	Dimanche 15 décembre 2019
Module 2 15 h	Mardi 12 novembre 2019	7 heures	8 heures			
Module 3 20 h	Lundi 18 et mardi 19 novembre 2019	14 heures	6 heures	35 heures	BC2 40 h	
Module 4 20 h	Lundi 25 et mardi 26 novembre 2019	14 heures	6 heures			
Module 6 40 h	Mardi 22 octobre 2019 Mardi 29 et mercredi 30 octobre Mardi 10 et mercredi 11 décembre	7 heures 14 heures 14 heures	5 heures	42 heures	BC3 90 h	Du lundi 19 décembre au vendredi 31 janvier 2020
Module 7 40 h	Mercredi 23 octobre 2019 Mardi 3 et mercredi 4 décembre 2019 Mardi 17 et mercredi 18 décembre	7 heures 14 heures 14 heures	5 heures	42 heures		
Module 5 10 h	Lundi 21 octobre 2019	7 heures	3 heures	42 heures		
Module 8 40 h	Mardi 7 janvier 2020 Lundi 13 et mardi 14 janvier 2020 Lundi 27 et mardi 28 janvier 2020	7 heures 14 heures 14 heures	5 heures			
Module 9 40 h	Mercredi 8 janvier 2020 Lundi 20 et mardi 21 janvier 2020 Lundi 3 et mardi 4 février 2020	7 heures 14 heures 14 heures	5 heures	42 heures	BC4 90 h	du mercredi 5 février au mardi 31 mars 2020
Module 11 80 h	Lundi 17 et mardi 18 février 2020 Lundi 21 et mardi 22 mars 2020 Samedi 25 et dimanche 26 avril 2020 Samedi 16 et dimanche 17 mai 2020	14 heures 14 heures 14 heures 11 heures	27 heures	84 heures		
Module 10 10 h	Samedi 19 octobre 2019 Samedi 15 février 2020 ou Samedi 16 mai 2020	3 heures 3 heures	2 heures 2 heures	84 heures	BC6 90 h	du mercredi 19 février au vendredi 15 mai 2020
Module 12 80 h	Samedi 19 et dimanche 20 octobre Samedi 30 et dimanche 1 ^{er} décembre Samedi 4 et dimanche 5 janvier 2020 Dimanche 26 janvier 2020 Samedi 15 et dimanche 16 février 2020	11 heures 14 heures 14 heures 7 heures 11 heures	23 heures			

Les lieux seront définis en fonction de la localisation des stagiaires et des possibilités d'accueil des sites retenus.



LES COUTS DE FORMATIONS

TARIFS FORMATIONS 2019/2020		Volume Horaire	Salarié FPC Bénévole OPCO (1)	Bénévole (2)	Bénévole aidé FOND DÉDIÉ LNHB (3)
CODES	MODULES				
MOD1	Accompagner les pratiquants	25	300 €	150 €	35 €
MOD2	Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain	15	180 €	90 €	25 €
MOD3	Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif	20	240 €	120 €	30 €
MOD4	Valoriser et promouvoir les activités	20	240 €	120 €	30 €
MOD5	Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux	10	120 €	60 €	30 €
MOD6	Animer la pratique BabyHand et Hand 1er pas	40	480 €	240 €	90 €
MOD7	Animer la pratique Minihand et Hand à 4	40	480 €	240 €	90 €
MOD8	Animer la pratique Handfit : sport santé	40	480 €	240 €	90 €
MOD9	Animer la pratique Handensemble, Handball et handicap	40	480 €	240 €	90 €
MOD10	Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs	10	120 €	60 €	50 €
MOD11	Entraîner des adultes	80	960 €	480 €	330 €
MOD12	Entraîner des jeunes	80	960 €	480 €	330 €
MOD13	Animer une Ecole d'Arbitrage	15	180 €	90 €	40 €
MOD14	Accompagner un arbitre en situation	24	288 €	144 €	58 €
MOD15	Animateur de proximité	44	528 €	264 €	98 €
MOD16	Tuteur dans l'alternance	18	216 €	108 €	46 €
MOD17	Tuteur de proximité	3	36 €	18 €	16 €
MOD18	Mieux se connaître pour mieux communiquer / E-learning	3	36 €	18 €	16 €
CERTIFICATS					
BC1	Contribuer à l'animation sportive de la structure (MOD1 + MOD2)	40	480 €	240 €	60 €
BC2	Contribuer au fonctionnement de la structure (MOD3 + MOD4)	40	480 €	240 €	60 €
BC3	Animer des pratiques éducatives (MOD5 + MOD 6 + MOD7)	90	1 080 €	540 €	210 €
BC4	Animer des pratiques sociales (MOD5 + MOD 8 + MOD9)	90	1 080 €	540 €	210 €
BC5	Entraîner des adultes en compétition (MOD10 + MOD 11)	90	1 080 €	540 €	380 €
BC6	Entraîner des jeunes en compétition (MOD10 + MOD 12)	90	1 080 €	540 €	380 €
BC7	Accompagnateur d'Ecole d'Arbitrage (MOD1)	25	300 €	150 €	35 €
BC8	Animateur d'Ecole d'Arbitrage (MOD1 + MOD10 + MOD13)	50	600 €	300 €	125 €
BC9	Accompagnateur Territorial (MOD14 + MOD17) + PR (MOD10+MOD18)	40	480 €	240 €	140 €
BC10	Animateur Territorial (MOD15 + MOD14 + MOD17) + PR (MOD10+MOD18)	84	1 008 €	504 €	238 €
BC11	Tuteur (MOD16 + MOD17)	21	252 €	126 €	62 €
BC12	Animateur de Formation (MOD15 + MOD17)	47	564 €	282 €	114 €
<p>(1) : Tarif applicable aux personnes (bénévoles ou salariées) prises en charge par une OPCO</p> <p>(2) : Tarif applicable aux bénévoles et pour lesquels il est possible de demander une aide dans les dossiers ANS (montant à reporter dans le dossier)</p> <p>(3) : Tarif applicable aux bénévoles ne pouvant bénéficier d'aucune aide (dans la limite des 18 000 € du fond dédié de la LNHB - Nombre limité par module)</p>					
CERTIFICATIONS					
CF1	Candidats inscrits sur l'ensemble des modules du certificat	Gratuit			
à	Certification sans avoir suivi les modules (certificats ≤ 40h)	50 €			
CF12	Certification sans avoir suivi les modules (certificats > 40h)	100 €			



LES COUTS DE FORMATIONS

TARIFS 2019/2020	VOLUME HORAIRE	Modalités de prise en charge					
		Apprentissage		Contrat Pro / Pro A		Salarié FPC Bénévole prise en charge demandeur d'emploi	
		Taux horaire	14,40 €	Taux horaire	15,00 €	Taux horaire	12,00 €
Educateur de Handball Mention animateur de Pratiques Socio-Éducatives et Sociétales	257 h	3 700,80 €		3 855 €		3 084 €	
Educateur de Handball Mention Entraîneur Territorial	257 h	3 700,80 €		3 855 €		3 084 €	
Educateur de Handball Double mention	427 h	6 148,80 €		6 405 €		5 124 €	

Contenu de formation continue	Volume de formation		
	En centre	En alternance	En certification
Tests de sélection	1H30		
Positionnement	7h		
Domaine d'activité 1	80 h	70h	0h45
dont Certificat 1	40 h	35h	0h20
dont Certificat 2	40 h	35h	0h25
Domaine d'activité 2	170h	168h	2h20
dont Certificat 3	90 h		
	dont 10h communes au Certificat 3 et 4	84h	1h30
dont Certificat 4	90 h		
	dont 10h communes au Certificat 3 et 4	84h	0h50
Domaine d'activité 3	170 h	168h	2h
dont Certificat 5	90 h		
	dont 10h communes au Certificat 5 et 6	84 h	0h30
dont Certificat 6	90 h		
	dont 10h communes au Certificat 5 et 6	84 h	1h30
Total pour les 2 mentions	427 h	406 h	5H05
Total pour 1 mention	257 h	238 h	2h45 à 3h05



LES INSCRIPTIONS

Toute inscription doit d'abord être effectuée en ligne, voir le lien plus bas.

POUR LA FORMATION DISCONTINUE

Pré-requis :

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 16 ans révolus,
- être licencié à la FFHANDBALL tout au long de sa formation.

POUR LA FORMATION CONTINUE

Exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF)

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 16 ans révolus,
- être licencié à la FFHANDBALL tout au long de sa formation,
- être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou un diplôme équivalent.

Constitution du dossier de candidature

Pour constituer son dossier de candidature, le candidat doit fournir les pièces suivantes à l'Organisme de Formation :

- a. Le formulaire « dossier de candidature » complet
- b. La copie de la licence FFHANDBALL de la saison en cours
- c. 1 photocopie recto-verso d'une pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité)
- d. 1 photographie d'identité (nom et prénom au verso)
- e. La copie des diplômes requis pour l'entrée en formation (PSC1, AFPS) ou tout autre diplôme que le candidat jugera utile de présenter
- f. L'attestation d'honorabilité (article L212-9 du code du sport)
- g. Pour les ressortissants étrangers , la copie d'un titre de séjour en cours de validité et , le cas échéant , d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où ils seraient salariés
- h. Le règlement de la formation :
 - 1 ou plusieurs règlements des frais pédagogiques et de certification (dont le(s) montant(s) est (sont) fixé(s) dans le guide financier de la FFHANDBALL), selon les modalités précisées dans les conditions générales de vente de l'Organisme de Formation et de la formation concernée communiquées avec le dossier de candidature.
 - Les attestations de financement de tout organisme « tiers financeur » de la formation professionnelle (OPCO, Pôle Emploi, Conseil Régional...)
- i. Non contre-indication médicale :
 - Pour les licenciés « joueur », la copie de la licence
 - Pour les licenciés « dirigeant » fourniture d'un 1 certificat médical portant ladite mention et datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier de candidature à l'entrée en formation
- j. Responsabilité civile :
 - L'Organisme de Formation déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et représentée en France une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et découlant de ses activités et de celles de ses préposés.
 - Pendant la durée de la formation, le stagiaire doit être assuré en responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, par conséquent il convient de joindre la copie de la licence FFHANDBALL de la saison en cours.
- k. Accidents corporels : il est recommandé aux stagiaires, notamment pour les formations nécessitant une pratique sportive, de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels (décès, invalidité permanente et frais médicaux), pendant le temps de la formation.

Cliquez sur l'image pour accéder au formulaire d'inscription





LEXIQUE

TFP	Le Titre à Finalité Professionnelle est la nouvelle appellation des diplômes d'Etat, permettant d'enseigner une activité sportive contre rémunération.
ITFE	L'Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi est le nouvel organisme de formation, habilité par la fédération et le ministère de l'Emploi et la formation avec un numéro d'agrément de la DIRECCTE.
IFFE	L'Institut Fédéral de Formation et de l'Emploi est l'organisme de formation de la fédération mais elle est aussi l'organe décisionnel, organisationnel des formations
RNCP	Le Répertoire National des Certifications Professionnelles a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.
AFDAS	C'est le nouvel Opérateur de Compétences (OPCO) de la branche Sport qui permet contre contribution mensuelle, d'aider aux financements des formations professionnalisantes.
Educateur de Handball	Appellation du diplôme professionnel de niveau 4, nouvelle nomenclature européenne des diplômes. Auparavant l'équivalent était le BPJEPS Sport Collectif, même s'il en existe encore pour l'instant.
Entraîneur de Handball	Appellation du diplôme professionnel de niveau 5, nouvelle nomenclature européenne des diplômes. Auparavant l'équivalent était le BEES 1 puis le DEJEPS, mais les compétences s'élargissent.
Entraîneur de Handball du secteur professionnel	Appellation du diplôme professionnel de niveau 5, nouvelle nomenclature européenne des diplômes. Auparavant l'équivalent était le BEES 2 puis le DESJEPS, mais les compétences s'élargissent.
BC	Les Blocs de Compétences sont un ensemble de modules de formation, qui parfois reconnues au RNCP, donnent accès à la professionnalisation et plus facilement à des aides à la formation.
CF	Les Certifications sont les épreuves d'évaluation des blocs de compétences.
Parchemin	C'est l'évaluation finale par le jury plénier de l'IFFE qui valide les parcours continue en examinant les dossiers envoyés par les ITFE. A la délibération de ce jury, les candidats pourront faire une demande de carte professionnelle.

